



Mise à jour : sept 2025

# BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS

## LE METIER

Le titulaire d'un baccalauréat professionnel spécialité "Aménagements paysagers" peut exercer ses fonctions au sein d'une entreprise de travaux paysagers ou d'une collectivité territoriale publique.

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système de contraintes environnementales, réglementaires et économiques, auquel il doit s'adapter. Placé sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui il réfère, il bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux qui lui sont confiés. S'agissant de la gestion d'une équipe, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Créer et entretenir des espaces paysagers et des jardins
- Reconnaître les végétaux, les planter et les entretenir
- Utiliser les machines du paysagiste en sécurité
- Réaliser des ouvrages de maçonnerie paysagère
- Participer concrètement à des chantiers

## STATUTS POSSIBLES

- Formation initiale par alternance
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Stagiaire de la formation continue

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

ALTERNANCE rythme prévisionnel :

1 à 2 semaines en centre / 1 à 2 semaines en entreprise

1850 H en CFA  
sur 3 ans

## PUBLIC CONCERNÉ et PRÉ-REQUIS

- Tout apprenant intéressé par les métiers des espaces verts
- Entrée en bac pro classe de 2nde Productions : être titulaire du Diplôme National du Brevet
- Entrée en bac pro classe de 1ère : après une 2nde Productions, CAPA Productions Horticoles  
Ou après une autre 2nde ou un CAP d'une autre spécialité sur dérogation  
Après une 1<sup>ère</sup> d'une autre spécialité sur dérogation
- Entrée en bac pro en classe de Terminale : Après une 1ère de la spécialité  
Après une autre 1ère ou terminale sur dérogation  
Après un autre bac (voir fiche parcours Spécifique)

N° de fiche RNCP : 38857 – Niveau 4

Date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2029

Certificateur :



## MODALITÉS D'ACCÈS

De février à octobre de l'année d'entrée. Sur RDV avec l'équipe pédagogique, dossier d'inscription complet et retourné.

Formation par voie de l'apprentissage : contrat d'apprentissage signé et retourné au plus tard 3 mois après la rentrée (fin août).

Réponse d'admissibilité dans un délai moyen de 15 jours.

## CONTENU DE LA FORMATION

- **Enseignement général :**

**BLOC 1 :** Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel (*maths, biologie, informatique, sciences physiques*)

**BLOC 2 :** L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation (*français, histoire-géographie, EMC*)

**BLOC 3 :** Développer son identité culturelle (*ESC, anglais*)

**BLOC 4 :** Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales (*EPS, Projet collectif en ESC*)

- **Enseignement professionnel :**

**BLOC 5 :** Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager

**BLOC 6 :** Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager

**BLOC 7 :** Réaliser des interventions d'aménagement végétal

**BLOC 8 :** Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager

**BLOC 9 :** S'adapter à des enjeux professionnels particuliers



## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ✓ Effectuer les analyses préalables à l'intervention sur un aménagement
- ✓ Organiser le chantier en amont de l'intervention
- ✓ Suivre le chantier
- ✓ Encadrer (niveau intermédiaire) une équipe sur un chantier
- ✓ Effectuer des travaux de mise en place et d'entretien des végétaux
- ✓ Implanter et entretenir des infrastructures
- ✓ Effectuer la maintenance des matériels, machines et équipements

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Formation théorique enrichie d'une immersion pratique au sein d'entreprises paysagères afin d'appréhender le savoir-faire.
- Les méthodes actives et participatives de formation professionnelle et l'individualisation des apprentissages seront recherchées comme outil de formation complétées par une formation alternant regroupements et mises en situation.
- Rencontres inter-niveaux et inter-filières pour favoriser l'explicitation et le retour sur expérience.
- Accompagnement personnalisé en entreprise et centre de formation, via le livret d'accompagnement et des visites.
- Mise à disposition numérique de tous les supports de formation

### Evaluation :

- Tout au long de la formation, les apprenants sont évalués de manière formative ou sommative. Un bilan de milieu d'année est réalisé ainsi que des bacs et CCF blancs pour se préparer aux épreuves.
- Chaque candidat reçoit une convocation pour chaque épreuve :
- 50% en contrôle continu en cours de formation à la MFR (CCF) (planning donné en début de formation)
- 50% en épreuves terminales de fin de cycle dans un lycée défini par le rectorat.
- Une moyenne de 10/20 minimum pour l'ensemble des épreuves CCF et terminales est requise pour l'obtention du diplôme.

Taux de réussite à l'examen Bac Pro AP 2025 : 89%

Taux de réussite à l'examen 2025 Bac Pro AP par la voie de l'apprentissage : 84%

# BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS

## POURSUITE D'ÉTUDES ET EMPLOIS VISÉS

- BTSA Aménagements Paysagers
- Certificat de Spécialisation "Taille et soin des Arbres"
- Certificat de Spécialisation "Constructions paysagères"
- Certificat de Spécialisation "Arboriste élagueur"
- Certificat de Spécialisation "Conduite de Production des PPAM"
- BTSA Métiers du Végétal MVAOE
- Titre Pro Ouvrier du Génie Ecologique

### Code ROME : A 1203

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts
- Chef d'équipe paysagiste
- Jardinier / jardinière paysagiste
- Ouvrier / ouvrière d'entretien des espaces verts
- Ouvrier / ouvrière des espaces verts
- Ouvrier / ouvrière du paysage
- Technicien / technicienne paysagiste

## FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

### Financement et rémunération des APPRENTIS\*

Financement de la formation pris en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO)

Rémunération apprentis	- de 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
1ère année de formation	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème année de formation	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3ème année de formation	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

\*Pré-requis : le contrat peut être signé à partir de 3 mois avant et au plus tard 3 mois après le début de la formation.

### Financement et rémunération en CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION\*

Financement de la formation pris en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO)

Niveau de formation	- de 21 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
Diplôme inférieur au bac ou niveau IV	55% du SMIC	70% du SMIC	100% du SMIC
Diplôme supérieur ou égal au bac	65% du SMIC	80% du SMIC	85% du SMIC

\* Pré-requis : Signature d'un contrat de professionnalisation avec une entreprise du paysage (1 an minimum)

### Financements et Rémunération STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE

Entrée en classe de Terminale et selon le statut du stagiaire à l'entrée en formation

Coût de la formation : 4300 €

Financements possibles de : France Travail, Région Nouvelle Aquitaine, OPCO, CPF, Autofinancement.

Pré-requis : niveau Bac

# MODALITÉS PRATIQUES

## ACCESSIBILITÉ – Formation accessible au public en situation de handicap

- Locaux accessibles aux PMR
- Suivi personnalisé handicap par la référente
- Adaptations pédagogiques et différenciation



## Lieux et moyens pédagogiques

- Formation théorique : MFR de l'Entre Deux Mers – 67 rue du Gestas 33670 LA SAUVE
  - Salles de cours équipées d'écrans numériques interactifs
  - Plateau technique, ateliers couverts, jardin école et chantiers extérieurs pour les travaux pratiques
  - Salle informatique équipée pour le développement des compétences numériques



- Formation pratique : Structures professionnelles du secteur d'activité du diplôme sans limite géographique.
  - Secteurs professionnels : entretien et création paysagers, espaces verts des collectivités, construction paysagère, terrains sportifs, etc.

## Hébergement et restauration

APPRENTISSAGE	CAP1	CAP2	2nde	1ère	Terminale	BTSA 1	BTSA 2
Restauration	325	350	400 €	425 €	500 €	475 €	500 €
Hébergement	625	675	770 €	815 €	960 €	915 €	960 €

FORMATION CONTINUE		
Hébergement	Chambre double + petit déjeuner	17€ / nuit
	Chambre seule + petit déjeuner	20€ / nuit
Restauration	6 € par repas	

## Date de début de formation

Fin août 2026.

## Les + de la MFR de l'Entre Deux Mers



ACCOMPAGNEMENT  
PERSONNALISÉ



FORMATION SST et  
PRAP



CACES  
(cat 1 R482)



VISITES JARDINS et  
ENTREPRISES



VOYAGE D'ÉTUDES

# BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS

## Suivi de l'action

- Bilans personnels à mi-parcours
- Bilan permettant de mesurer la satisfaction et d'appropriation des participants en fin de formation
- Bilan d'insertion 6 mois après la fin de la formation
- Carnet de liaison
- Visites en entreprises

## CONTACTS

Caroline SCHAPMAN, référente filière Paysage

[Caroline.molina@mfr.asso.fr](mailto:Caroline.molina@mfr.asso.fr)

Diane KRAEMER, référente Bac Pro Aménagements Paysagers

[diane.kraemer@mfr.asso.fr](mailto:diane.kraemer@mfr.asso.fr)

Stéphane PEYREDIEU, Référent Formations Continues et Apprentissage

[Stephane.peyredieu@mfr.asso.fr](mailto:Stephane.peyredieu@mfr.asso.fr)

Diane KRAEMER, Référente handicap

[Diane.kraemer@mfr.asso.fr](mailto:Diane.kraemer@mfr.asso.fr)

Stéphane PEYREDIEU, Référent mobilité

[Stephane.peyredieu@mfr.asso.fr](mailto:Stephane.peyredieu@mfr.asso.fr)



📍 67 Rue du Gestas 33670 LA SAUVE  
☎️ Tél : 05 56 23 01 32  
✉️ [mfr.la-sauve-majeure@mfr.asso.fr](mailto:mfr.la-sauve-majeure@mfr.asso.fr)

[www.mfr-entredouxmers.fr](http://www.mfr-entredouxmers.fr)

